

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU  
TENUE LE JEUDI 5 MARS 2020, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard  
et APPUYÉ par Gilles Lajoie

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2020;
3. Information :
  - 3.1. Journée internationale des droits des femmes (8 mars);
  - 3.2. « 4 à 8 » syndical (31 mars);
  - 3.3. Possible grève étudiante pour le climat;
  - 3.4. Assemblées générales à venir;
4. Nominations à entériner;
5. Balises locales relatives à la recommandation de projets de formation à distance;
6. Négotiation 2020 : Troisième vague de consultation sur les demandes sectorielles (Tâche – Ressources et financement – Consolidation et transformation du réseau);
7. Clôture de la séance.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020**

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2020.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

### **3. INFORMATION**

#### **3.1. Journée internationale des droits des femmes (8 mars)**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

#### **3.2. « 4 à 8 » syndical (31 mars)**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

#### **3.3. Possible grève étudiante pour le climat**

François Chassé, président, présente le point.

#### **3.4. Assemblées générales à venir**

François Chassé, président, présente le point.

### **4. NOMINATIONS À ENTÉRINER**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Florence Bujold-Jarry

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les nominations suivantes :

- **Comité chargé du projet de développement durable :**  
Karine Morin  
Jean-François Trottier
- **Comité de mobilisation :**  
Nisard Aroquiaraj  
Nadia Beaudoin  
Gabriel Bouchard  
Anik Daigle  
Éric Kirouac  
Geneviève Marchand  
Julie Martineau  
Vicki Plourde

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

## **5. BALISES LOCALES RELATIVES À LA RECOMMANDATION DE PROJETS DE FORMATION À DISTANCE**

Guillaume Vachon-Beaudoin, vice-président à la pédagogie, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif  
et APPUYÉ par Gabriel Bouchard

que l'Assemblée générale du SPCFXG mandate ses représentantes et ses représentants à la Commission des études à l'effet d'appliquer les balises suivantes au moment de se prononcer sur les projets d'enseignement à distance qui leur sont soumis, que ces projets visent le développement de cours qui s'offriraient complètement à distance ou seulement en partie :

- Un cours devrait s'offrir à distance pour des raisons de difficultés d'accessibilité à l'enseignement. Il est important que la description du projet de cours à distance démontre qu'il vise une population ayant de la difficulté à avoir accès aux cours (conciliation famille-travail-études, situation de handicap, éloignement géographique).
  - Si la population visée en est une éloignée du collège, on doit démontrer que le recrutement ne se fait pas au détriment d'un autre collège. Le développement de cours à distance ne devrait pas se faire dans une optique clientéliste et de compétition mais bien dans un but d'accessibilité aux études pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.
- L'offre de cours à distance ne devrait pas se faire au détriment des cours en présentiel. Il est vu de façon très positive qu'un cours offert à distance puisse encore être suivi en présentiel.
- Le Collège doit offrir un soutien suffisant aux enseignantes et aux enseignants en termes de ressources matérielles et humaines pour le développement de tels cours.
- Le développement de cours à distance doit se faire dans le respect de l'autonomie des départements et des comités de programme. Ces instances doivent se sentir libres de prendre les décisions qu'elles souhaitent pour le développement de tels cours.
- Le département doit mettre en place les moyens nécessaires pour s'assurer de la validité des évaluations faites dans les cours à distance (ex. : examens en présentiel pour s'assurer que c'est bien l'étudiante ou l'étudiant inscrit au cours qui réalise l'évaluation).
- Les échanges entre les étudiantes et les étudiants et l'enseignante ou l'enseignant doivent être favorisés dans la formule de cours à distance choisie pour éviter que la dimension de la relation pédagogique ne soit perdue.

### **AMENDEMENT**

Il est PROPOSÉ par Pierre Mercure  
et APPUYÉ par Simon Roy

de remplacer, au troisième picot, « suffisant » par « adéquat », d'ajouter « financières, » après « ressources » et que le troisième picot devienne le premier picot.

## PROPOSITION DE SCISSION

Il est PROPOSÉ par Nathalie Robitaille  
et APPUYÉ par Gabriel Bouchard

de scinder l'amendement en deux amendements distincts qui se lisent comme suit :

- 1) De remplacer, au troisième picot, « suffisant » par « adéquat » et d'ajouter « financières, » après « ressources ».
- 2) Que le troisième picot devienne le premier picot.

**LA PROPOSITION DE SCISSION EST ADOPTÉE.**

### PREMIER AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ, de remplacer, au troisième picot, « suffisant » par « adéquat » et d'ajouter « financières, » après « ressources ».

### SOUS-AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Jean-Philippe Boucher  
et APPUYÉ par Josée Paquette

de remplacer, au troisième picot, « offrir » par « démontrer qu'il offrira ».

**LE SOUS-AMENDEMENT EST ADOPTÉ.**

**L'AMENDEMENT, TEL QUE SOUS-AMENDÉ, EST ADOPTÉ.**

### DEUXIÈME AMENDEMENT :

IL EST PROPOSÉ que le troisième picot devienne le premier picot.

**L'AMENDEMENT EST REJETÉ.**

### VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG mandate ses représentantes et ses représentants à la Commission des études à l'effet d'appliquer les balises suivantes au moment de se prononcer sur les projets d'enseignement à distance qui leur sont soumis, que ces projets visent le développement de cours qui s'offriraient complètement à distance ou seulement en partie :

- Un cours devrait s'offrir à distance pour des raisons de difficultés d'accessibilité à l'enseignement. Il est important que la description du projet de cours à distance démontre qu'il vise une population ayant de la difficulté à avoir accès aux cours (conciliation famille-travail-études, situation de handicap, éloignement géographique).

- Si la population visée en est une éloignée du collège, on doit démontrer que le recrutement ne se fait pas au détriment d'un autre collège. Le développement de cours à distance ne devrait pas se faire dans une optique clientéliste et de compétition mais bien dans un but d'accessibilité aux études pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.
- L'offre de cours à distance ne devrait pas se faire au détriment des cours en présentiel. Il est vu de façon très positive qu'un cours offert à distance puisse encore être suivi en présentiel.
- Le Collège doit démontrer qu'il offrira un soutien adéquat aux enseignantes et aux enseignants en termes de ressources financières, matérielles et humaines pour le développement de tels cours.
- Le développement de cours à distance doit se faire dans le respect de l'autonomie des départements et des comités de programme. Ces instances doivent se sentir libres de prendre les décisions qu'elles souhaitent pour le développement de tels cours.
- Le département doit mettre en place les moyens nécessaires pour s'assurer de la validité des évaluations faites dans les cours à distance (ex. : examens en présentiel pour s'assurer que c'est bien l'étudiante ou l'étudiant inscrit au cours qui réalise l'évaluation).
- Les échanges entre les étudiantes et les étudiants et l'enseignante ou l'enseignant doivent être favorisés dans la formule de cours à distance choisie pour éviter que la dimension de la relation pédagogique ne soit perdue.

**LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE.**

**6. NÉGO 2020 : TROISIÈME VAGUE DE CONSULTATION SUR LES DEMANDES SECTORIELLES (TÂCHE – RESSOURCES ET FINANCEMENT – CONSOLIDATION DU RÉSEAU)**

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

**PROPOSITION 1**

Il est **PROPOSÉ** par Guy-Antoine Dorval  
et **APPUYÉ** par Chantal Beaulieu

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les demandes sectorielles relatives au thème  
« La consolidation et la transformation du réseau ».

**AMENDEMENT 1 a) :**

Il est **PROPOSÉ** par Karine Dion  
et **APPUYÉ** par Geneviève Côté

de remplacer la demande n° 6 par les deux demandes suivantes :

- 6. Encadrer les spécificités de l'enseignement à distance sur le plan des conditions de travail en fonction du principe selon lequel un cours est un cours, peu importe son mode de prestation ou de diffusion.

7. Prévoir que tout projet d'enseignement à distance existant ou à venir fasse l'objet d'une approbation par les départements concernés, par le Comité des relations du travail et par la Commission des études ou la Commission pédagogique, selon le cas.

#### SOUS-AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Josée Paquette  
et APPUYÉ par Monique Barrette

d'ajouter, dans ce qui deviendrait la demande n° 7, « et les comités de programme » après « par les départements ».

**LE SOUS-AMENDEMENT EST ADOPTÉ.**

**L'AMENDEMENT, TEL QUE SOUS-AMENDÉ, EST ADOPTÉ.**

#### AMENDEMENT 1 b) :

Il est PROPOSÉ par Annie L'Heureux  
et APPUYÉ par Judith Bouchard

d'ajouter une nouvelle demande :

Injecter des ressources enseignantes au volet 1 afin de permettre le développement d'une offre de cours plus diversifiée dans les programmes d'études préuniversitaires offerts dans les cégeps de plus petite taille.

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.**

**LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE.**

#### PROPOSITION 2

Il est PROPOSÉ par Josée Paquette  
et APPUYÉ par Alain Thivierge

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les demandes sectorielles relatives aux thèmes « La tâche d'enseignement et son aménagement / Les ressources et le financement ».

#### AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Geneviève Côté  
et APPUYÉ par Jean-Philippe Boucher

de biffer, à la demande n° 10, « dans un collège isolé ».

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.**

Faute de temps, la proposition n° 2 n'a pu être adoptée.

## 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Judith Bouchard

que la séance soit levée.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

La séance est levée à 13 h 52.



Danielle Lambert  
Secrétaire-trésorière



François Chassé  
Président

# ANNEXE

## NÉGOCIATION 2020



### DEMANDES

### TROISIÈME VAGUE DE CONSULTATION

Sur les thèmes de la tâche d'enseignement et son aménagement, les ressources et le financement et la consolidation et la transformation du réseau

Regroupement cégep des 27 et 28 février 2020

### LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT ET SON AMÉNAGEMENT / LES RESSOURCES ET LE FINANCEMENT

1. Revoir les paramètres actuels du calcul de la charge individuelle afin qu'elle reflète plus fidèlement le travail effectué par l'enseignante ou l'enseignant relativement aux heures de cours, aux heures de préparation, au nombre d'étudiantes et d'étudiants ainsi qu'aux déplacements, et devancer à cette fin les dates de référence.
2. Revoir la charge individuelle afin qu'elle reconnaisse le travail en milieu clinique, en stage et en laboratoire pratique ainsi qu'en enseignement à distance.
3. Ajouter à la convention collective des ressources enseignantes aux volets 1 et 2 afin de reconnaître, dans la charge de l'enseignante ou l'enseignant, le soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap ou avec faible moyenne générale au secondaire.
4. Élargir la portée du programme de recyclage lié à la révision d'un programme technique prévu à la clause 5-4.23 et injecter les ressources en conséquence.
5. Remanier le mode de financement des cégeps afin de stabiliser les ressources enseignantes, entre autres en y établissant un plancher substantiel en nombre d'enseignantes et d'enseignants à temps complet ou l'équivalent par collègue et de nouveaux paramètres sensibles aux particularités des diverses populations étudiantes, et injecter les ressources nécessaires.
6. Injecter des ressources enseignantes au volet 1 en tenant compte des modifications au calcul de la charge individuelle de travail.
7. Bonifier les ressources allouées à la coordination afin d'assurer le bon fonctionnement des départements, des programmes ainsi que des stages, et introduire des ressources enseignantes aux fins de coordination à la formation continue.
8. Bonifier les ressources allouées au soutien des programmes, par exemple en ce qui concerne leur révision.
9. Bonifier les ressources aux fins du perfectionnement prévues à l'article 7-1.00 et prévoir d'inclure dans le calcul les enseignantes et les enseignants à la formation continue.



10. Faciliter l'ouverture d'un poste pour l'enseignante ou l'enseignant œuvrant seul dans sa discipline dans un collège isolé.
11. Préciser dans la convention collective que tout bilan ou état d'utilisation et projet de répartition des ressources enseignantes soit transmis au syndicat par le collège en format numérique modifiable et que toute formule utilisée soit visible à même ce fichier.
12. Prévoir, lors de toute modification proposée aux grilles de cours, la production d'une analyse de son impact sur la tâche et préciser qu'elle soit soumise au comité des relations du travail, et ce, avant qu'elle soit traitée à la commission des études ou la commission pédagogique, selon le cas.

## LA CONSOLIDATION ET LA TRANSFORMATION DU RÉSEAU

1. Mettre sur pied un comité national par programme ou par discipline, selon le cas, dont les membres comprennent une enseignante ou un enseignant de chaque collège concerné et élu par ses pairs afin notamment de prendre part à tout processus de révision de programme, et prévoir les libérations nécessaires.
2. Soumettre toute ouverture de centre d'études collégiales, de sous-centre ou de point de service aux balises\* énoncées par le regroupement cégep.
3. Ajouter aux mandats du comité national de rencontre de veiller à l'application des balises\* relatives à l'ouverture des centres d'études collégiales ainsi qu'au déploiement de l'enseignement à distance.
4. Prévoir que tout projet local de développement de point de service fasse l'objet d'une entente entre les parties locales.
5. Réviser l'annexe III - 13 relative au collège de l'Abitibi-Témiscamingue.
6. Encadrer les spécificités de l'enseignement à distance sur le plan des conditions de travail, par exemple :
  - En prévoyant l'approbation des départements concernés, du comité des relations de travail et de la commission des études ou la commission pédagogique, selon le cas, pour tout projet d'enseignement à distance existant ou à venir et en assurer le soutien nécessaire.
  - En précisant que le téléenseignement synchrone en classe est la seule forme d'enseignement à distance pouvant être offerte aux étudiantes et étudiants, et qu'il soit uniquement complémentaire à l'enseignement en présentiel.
7. Baliser les partenariats interétablissements, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail, les conditions de travail, l'application des politiques et règlements institutionnels, la représentation syndicale ainsi que l'accompagnement des membres, et prévoir l'approbation des départements concernés.
8. Baliser les différentes activités d'enseignement relatives à la reconnaissance des acquis et des compétences.
9. Revoir les dispositions relatives au comité de révision et de conseil afin de rendre plus équitable le processus de plainte relative à l'évaluation de la scolarité.
10. Créer un comité paritaire de la classification qui aurait pour mandat de faire à la ou au ministre les recommandations qu'il juge à propos relativement à la mise à jour du Manuel d'évaluation de la scolarité.

